

Délibération N° 2018-24

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 27 avril 2018,
sous la présidence de Mme Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3 ;
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 11 avril 2014, modifiés par délibération 2018-06 et notamment l'article 38 ;
- Vu** les candidatures de M. Loïc BIDAULT et de Mme Mélitine BUFFARD à la fonction de Vice-président.e étudiant.e du Conseil d'administration,

Prend la délibération suivante :

OBJET : Election du/de la Vice-président.e. étudiant.e du Conseil d'administration

Après que chaque candidat ait été mis en mesure de se présenter, la candidature de M. Loïc BIDAULT recueille 8 voix, contre 7 voix pour la candidature de Mme Mélitine BUFFARD.

6 bulletins blancs sont décomptés.

M. Loïc BIDAULT est élu Vice-président étudiant du Conseil d'administration de l'Université.

La présente délibération est adoptée à la majorité.

Membres en exercice : 29

Quorum : 15

Présents et représentés : 21

Fait à Lyon, le 30 avril 2018

La Présidente de l'Université Lyon 2

Pour la Présidente,
Le Directeur Général des Services

Vincent FABRE
Nathalie DOMPNIER



La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.